

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal 04 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 27 avril 2018.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes. Hélène DUBOIS, Aude RUVOEN, Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN.

Absent : M. François PONCHON.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Bruno LE MAT, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA)

Le conseil municipal approuve la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale d'aménagement « LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT » à hauteur de 448 actions d'une valeur nominale de 0,50 € (cinquante centimes d'euros) chacune, pour un montant total de 224,00 €;

Cette société va se substituer à la Sem pour toutes les opérations d'aménagement, en lien avec l'habitat et les centres villes/bourgs. Elle agira directement pour le compte de ses actionnaires et pourra équilibrer une opération par apport de financements de la commune en toute transparence et sécurité.

ROUTE DES MOULINS CREATION D'UN JARDIN

Le maire soumet au Conseil le devis de AA-TP pour l'aménagement d'un jardin d'agrément à l'arrière du tennis des moulins, celui-ci permettra la mise en place d'un table de pique-nique et dégagera la vue sur l'emplacement servant de parking situé à l'arrière du tennis de la route de moulins. Le Conseil Municipal approuve le projet de Terrassement pour la création d'un jardin d'agrément pour le prix de 2 499,920€HT (2 999,90 €TTC)

SIGNALISATION

M. Dissez soumet au Conseil les devis de signalisation. le Conseil Municipal, retient les devis de SPM de Lanvollon, suivants :

Signalisation	HT	TTC
Panneaux plage x3 (zone interdite aux chiens)	573,45€	688,14€
Lieux-dits	894,45€	1 073,34€
Diagrammatiques x 2 (land gily et kerivoal)	801,15€	961,38€

RADAR PEDAGOGIQUE

Pour une meilleure régulation de la circulation route d'arvor, il est prévu d'installer un radar pédagogique dans la partie agglomération de la route en direction de Plestin les Grèves.

M. Dissez soumet au Conseil les devis de radar pédagogique avec une alimentation solaire pour éviter le coût de raccordement électrique à installer sans aide extérieure à la commune.

le Conseil Municipal retient le devis de Trafic de NORROY LE VENEUR

Radar	HT	TTC
Trafic sans carte USB	1 159,00€	1 870,80€

MOBILIER URBAIN :TABLE ET BANCS EN BOIS

M. Le Maire soumet au Conseil les devis tables et bancs établi par l'association émeraude id de Lannion.

le Conseil Municipal, retient le devis de l'entreprise Emeraude id de Lannion suivant :

	HT	TTC
Emeraude id 5 bancs 1 table 6 places	1 165,86€	1 399,03€

PRESBYTERE- REJOINTOIEMENT D'UN PIGNON

L'ancien presbytère de la rue de l'église a été transformé pour créer 2 logements en 1992 qui sont actuellement loués.

M. Le Maire soumet au Conseil les devis de rejointoiement du bâtiment.

Le Conseil Municipal, approuve le rejointoiement d'un pignon, celui côté jardin et retient le devis de l'entreprise Le Boulzec de Pommerit el Vicomte suivant :

	HT	TTC
Le Boulzec Presbytère pignon sud (jardin) 3 814.81 + 250.00€	4 064,21€	4 877,05€

ELAGUEUSE SUR PERCHE

M. Le Maire soumet au Conseil le devis d'une élagueuse sur perche établi par l'entreprise Marzin de Lannion. Le Conseil Municipal, approuve le projet

	HT	TTC
Elagueuse sur perche	466,67€	560,04€

VOIRIE 2018 : VC500 DE KERNEVEZ A KERVOURDON

Vu les travaux de d'extension de réseau d'assainissement collectif et raccords réalisés par LTC sur kernevez en 2017,

Vu les travaux d'enfouissement de ligne électrique réalisés par ENEDIS en 2017 sur les communes de Ploumilliau, Saint Michel en Grève et Trédrez Locquémeau en particulier sur la route VC 500 à Kervourdon et à kernevez,

Le maire soumet au Conseil le devis du Syndicat de Voirie Plestin Plouaret

La commune de Trédrez Locquémeau a voté la réfection de sa partie de route de kernevez pour 2018 et propose à la commune de Saint Michel en Grève d'en faire autant pour effectuer les travaux en commun.

Voirie partie St Michel en Grève	HT	TTC
VC 500 route de Kernévez jusqu'à la limite de Ploumilliau à Landebourg via Verourdon	16 268,34€	19 454,15 €

le Conseil Municipal, approuve le projet. Annule et remplace la délibération du 16/02/2018 2018-009 quant à la route de Kernevez.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE A LTC : KERNEVEZ A KERVOURDON (VC500)

Pour financer les travaux de réfection de voirie, M. le Maire propose au Conseil de solliciter un fonds de concours voirie auprès Lannion Trégor Communauté, pour sur la base de 16 268,34€ HT (19 454,15 €TTC)

Plan de financement :

LTC fonds de concours voirie	20%	3 253,66
Commune	solde	13 014,68

Le Conseil Municipal approuve la demande de fonds de concours.

SITE INTERNET

Mme DUBOIS soumet au Conseil le devis de Yoann HERCOUET de Vieux Marché pour l'aménagement d'un site internet en remplacement de celui existant actuellement.

	HT	TTC
Création d'un site basé sur CMS Wordpress	1 100,00€	Art 293B du CGI
Hébergement et suivi annuel Assistance annuelle	320,00€	Art 293B du CGI

Le Conseil Municipal approuve le projet.

CDG22 DESIGNE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le maire rappelle que, dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichiers d'abonnés, fichiers de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géolocalisation, etc. contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

Dans ces conditions, les Maires et Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papier qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

Le conseil municipal, désigne le CDG22, délégué à la protection des données de la commune.

ROUTE DE BELLEVUE FINANCEMENT FONDS DE CONCOURS LTC & CONTRAT DE TERRITOIRE

Vu l'estimation réalisée par le bureau d'Etude de LTC, chiffrant le projet d'aménagement de bourg sur la route de bellevue

M. Le Maire pour financer une partie du projet, propose de solliciter le département au travers du contrat de territoire pour un montant de 30% des travaux et le fonds de concours « aménagement de bourg » de LTC pour un montant de 5%,

Le plan de financement escompté est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
		Pourcentage	montant
Projet HT	300 000,00€		
Contrat de territoire		30%	90 000,00€
Fonds de concours LTC		5%	15 000,00€
Région		10%	30 000,00€
DETR		15%	45 000,00€
Total subvention		60%	180 000,00€
Commune Solde		40%	120 000,00€

Le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

M. Jacques PREMEL présent le dispositif argent de poche qui sera mis en place en juillet août. Ce dernier permet de faire travailler des jeunes de la commune âgés d'au moins 16 ans et 17 ans au plus par demie journée et de les rémunérer 15€ en compensation de 3 heures travaillées.
Le budget envisagé sur ce dispositif est de 3 000 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à créer d'une régie d'avances.